



BRO-VIGOUDENN - Le Pays Bigouden - Finistère Sud - Bretagne

Un peu d'histoire : 12 AOUT 1879 L'an mil huit cent soixante dix neuf, du mois d'août, le conseil municipal de la commune de Plomeur assisté conformément à l'article 42 de la loi du 18 juillet 1837, des plus imposés en nombre égal à celui des membres du conseil municipal en exercice et ne formant qu'un seul corps délibérant, se sont rassemblés au nombre de trente sept au lieu ordinaire des séances du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Le Corre, maire de cette commune. Etaient présents Membres du conseil municipal, Messieurs Le Corre, maire, Jézéquel, adjoint Volant Sébastien, adjoint Souron, adjoint Pape, Bargain, Volant Pierre, Péron, Guéguen, Brun, Tanneau, Le Roux, Larnicol, Quénet, Stéphan Corentin, Tanneau, Gloaguen, Le Cléac'h, Brun, Le Breton, Stéphan Pierre, Le Rhun. Plus imposés, Messieurs De Pascal Hippolyte, Corre Mathias, Guirriec Pierre, Tanniou, Allard Justin, Plouzennec Yves, Bec René, Kernaflen JeanMarie, Diascorn Louis, L'Hénoret Noël, Andro Rolland, Derrien Georges, Quetot Pierre, Coupa Yves, Cariou Jean. Lesquels forment la majorité et peuvent délibérer valablement en exécution de la loi du 5 mai 1855. Monsieur le Maire, président du conseil ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire en conformité de l'article 10 de la loi précitée. Monsieur Souron ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte. Ces formalités remplies, Monsieur le Maire a donné lecture de la lettre de Monsieur le Préfet en date du 31 juillet dernier, le priant de soumettre au conseil municipal assisté des plus imposés, les diverses pièces du projet d'érection en commune de la section du Guilvinec, notamment le procès verbal d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur, du procès verbal d'enquête des 21, 22 et 23 juillet dernier constatant que 11 habitants de la section du Guilvinec se sont présentés devant Monsieur le commissaire enquêteur et ont demandé que la section entière du Guilvinec fut érigée en commune et que seize habitants de la section de Plomeur ont déclaré accepter la séparation, si la délimitation réclamée par le conseil municipal était adoptée. De l'avis de Monsieur le commissaire enquêteur proposant d'adopter un tracé qui laisserait à Plomeur les villages de Kersidal et Quélarun et maintiendrait au Guilvinec les villages de Kerléguer, Kerfriant et Prat an Illis. Monsieur le Maire met aux voix ces propositions qui sont adoptées. Savoir 1<sup>o</sup> - La séparation à l'unanimité, 2<sup>o</sup> - Délimitation des deux communes telle qu'elle est fixée par Monsieur le commissaire enquêteur à la majorité des trente et une voix contre six. Fait et délibéré en Mairie à Plomeur, les jours, mois et an que dessus. Le Maire, Pierre-Jean LE CORRE

-----  
[Bro-Vigoudenn !](#)

Guide web du Pays Bigouden. [Combrit-Sainte-Marine](#) | [Gourlizon](#) | [Guiler-sur-Goyen](#) | [Guilvinec](#) | [Ile-Tudy](#) | [Landudec](#) | [Loctudy](#) | [Penmarch](#) | [Peumerit](#) | [Plobannalec](#) | [Plogastel-Saint-Germain](#) | [Plomeur](#) | [Plonéour-Lanvern](#) | [Plovan](#) | [Plozévet](#) | [Pont-L Abbé](#) | [Pouldreuzic](#) | [Saint-Jean-Trolimon](#) | [Treffiagat](#) | [Tréguennec](#) | [Tréméoc](#) | [Tréogat](#)